

GREFFE



VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO 2024-523 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2016-342

AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 6 mai 2024, le conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NO 2024-523 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2016-342

QUE le règlement vise à harmoniser notre règlement de zonage au règlement 233-23 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC Beauce-Centre ;

QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :

- | | |
|--|---------------|
| - Avis de motion : | 15 avril 2024 |
| - Dépôt et adoption du projet de règlement : | 15 avril 2024 |
| - Avis public d'une assemblée de consultation (internet) : | 19 avril 2024 |
| - Avis public d'une assemblée de consultation (journal) : | 24 avril 2024 |
| - Tenue de l'assemblée publique de consultation : | 2 mai 2024 |
| - Adoption du règlement : | 6 mai 2024 |
| - Approbation par résolution de la MRC Beauce-Centre : | 19 juin 2024 |
| - Certificat de conformité de la MRC Beauce-Centre : | 26 juin 2024 |

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

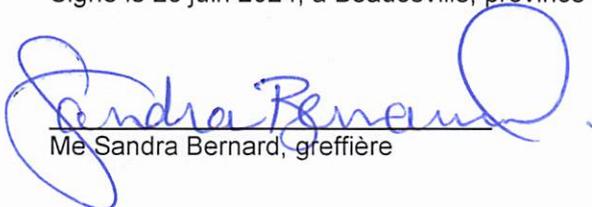
DONNÉ à Beauceville, province de Québec, ce 28 juin 2024.


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 28 juin 2024.

Signé le 28 juin 2024, à Beauceville, province de Québec.


Me Sandra Bernard, greffière